

Édito

Le 12 février dernier, dans son communiqué de presse, la Haute Autorité de santé a publié ses « Nouvelles recommandations » de bonnes pratiques pour « le nourrisson, l'enfant et l'adolescent ¹ » concernés par le trouble du spectre de l'autisme (TSA).

La psychanalyse y est pointée, avec d'autres, comme « Interventions non recommandées », avec pour motif fallacieux ² qu'il s'agirait de « méthodes sans preuves, preuves insuffisantes ou méthodes inefficaces dans le cadre du TSA ³ ». De préconisations à injonctions, il n'y a qu'un pas.

Ces recommandations arrivent dans un contexte médiatique et politique d'amalgame, de méconnaissance et d'attaques répétées contre la psychanalyse et la liberté pour le patient et les familles de choisir une méthode thérapeutique. Or, la diversité des pratiques est un marqueur de notre démocratie.

Trois mois auparavant, l'amendement 159 débattu le 22 novembre 2025 au Sénat – et finalement non adopté – visait à ne plus financer les soins qui s'orientaient de près ou de loin des apports de la théorie psychanalytique (CMP, Mon soutien psy, établissements médico-sociaux, etc.).

En parallèle, la pédopsychiatrie, la psychiatrie publique, le médico-social sont mis à mal par des logiques antinomiques au soin qui se tisse par

1. [↑](#) HAS, *Autisme : les nouvelles recommandations pour le nourrisson, l'enfant et l'adolescent*, communiqué de presse. Mis en ligne le 12 février 2026, www.has-sante.fr

2. [↑](#) La tribune des psychanalystes Patrick Landman, Ève Miller-Rose et Alain Vanier, publiée le 4 mars sur le site du journal *Libération*, déconstruit cet argument.

https://www.liberation.fr/idees-et-debats/soin-de-lautisme-par-la-psychanalyse-quand-la-haute-autorite-de-sante-fait-la-police-de-la-clinique-20260304_HDCTQISK2NBDHDV3WIM00WQNPQ/

3. [↑](#) HAS, *Autisme : les nouvelles recommandations pour le nourrisson, l'enfant et l'adolescent*, déjà cité.

la rencontre clinique. Ce soin humaniste nécessite du temps, une acceptation de la complexité et de l'énigme constitutives de l'être parlant.

Nous pouvons évoquer le projet de loi, n° 2249, adopté le 16 décembre dernier, qui vise à restructurer la psychiatrie publique autour de centres experts, au détriment de ce soin.

Comment préserver les interstices où la rencontre clinique a chance d'advenir et de se poursuivre ? À quelles conditions minimales est-elle possible quand la « logique extractive ⁴ », évaluatrice, prédictive, diagnostique, fait rage ? Comment se positionner, manœuvrer, individuellement et collectivement, pour faire en sorte que l'acte psychanalytique continue à opérer en dehors des cabinets privés et que la psychanalyse reste une option – parmi d'autres – au cœur de la cité ?

Notre école, l'École de psychanalyse des Forums du Champ lacanien, ainsi que d'autres collectifs de psychanalystes s'attellent à cette question.

Place maintenant aux travaux de nos collègues à la tâche de penser la praxis qui nous occupe.

Hélène Lefèvre

4. [↑ https://blogs.mediapart.fr/richard-horowitz/blog/110226/la-psychiatrie-extractive-face-lenfant](https://blogs.mediapart.fr/richard-horowitz/blog/110226/la-psychiatrie-extractive-face-lenfant)